

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

* *

Relevé des débats et des conclusions

Réunion du 16 décembre 2016

Etaient présents :

M. Eric Cambon de la Valette, président, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise

Mme Saint-Denis – DDT du Val-d'Oise

M. L'Haridon – DDT du Val-d'Oise

M. Jacquin – DDT du Val-d'Oise

M. Ferey – DDT du Val-d'Oise

Mme Malingre – DDT du Val-d'Oise

Mme Couture-Philippon – SIDPC

Représentants des administrations

M Durel – Voies Navigables de France

Représentants des élus des collectivités territoriales, EPCI et établissements publics territoriaux de bassin

M. Tourneret – Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Mme Christine Lambert - Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

M. Thibaut Beauté - Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

M. Manchet – Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Mme Mourget – Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

M. Daux – Communauté de communes Plaine Vallée

M. Martin – Syndicat mixte pour l'entretien des berges de l'Oise

M Chanal – Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du petit Rosne

Représentants des organisations professionnelles

M. Moret – Fédération des syndicats exploitants agricoles

Maître Baque – Chambre des notaires

Mme Herbaux – CEREMA

Mme Herpin Poulenat – Union des Maires

Etaient excusés :

M. Barnier – Secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise

M. Vallet – DRIEE

Mme Pennel-Pruvost – Déléguée territoriale de l'ARS

M. Melin – Communauté de communes Roissy – Pays-de-France

Ordre du jour

- 1/ Information sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs dit fonds Barnier
- 2/ Information sur les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- 3/ Présentation de l'action du référent départemental inondation au cours de l'épisode d'inondation du printemps 2016
- 4/ Information sur le projet de plan de prévention des risques naturels de type inondation pour le Croult et le Petit-Rosne
- 5/ Questions diverses

La séance est ouverte à 15 heures 10 sous la présidence de M. Eric Cambon de la Valette, directeur départemental des territoires.

M. le Président prie tout d'abord les membres de la CDRNM d'excuser l'absence de M Barnier, secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise..

Puis, M. le Président aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Information sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit fonds Barnier

Au terme de l'exposé de M L'Haridon, les questions ou observations des membres de la commission ont porté principalement sur les points suivants :

Mme Herpin Poulenat (Union des Maires) s'interroge sur le projet de plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain (PPRN-MT), prescrit, entre autres sur sa commune de Vétheuil mais également sur Haute-Isle et la Roche-Guyon.

M L'Haridon lui répond qu'en effet un PPRN-MT a bien été prescrit sur le territoire de ces trois communes. Ce dossier est très complexe et sa rédaction est compliquée. C'est pourquoi, l'approbation du plan est retardée. La prescription d'un PPR permet aux administrés de bénéficier du fonds Barnier, certes avec un pourcentage moindre qu'avec un PPR approuvé, mais ils peuvent déposer un dossier.

M le président précise que pour un dossier aussi complexe, le projet doit être le plus abouti possible avant de démarrer les phases de consultation ou d'enquête publique. D'où la longueur de cette procédure.

2/ Information sur les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Au terme de l'exposé de Mme Couture-Philippon, les questions ou observations des membres de la commission ont porté principalement sur les points suivants :

Mme Herpin Poulenat (Union des Maires) indique qu'il vaut mieux parfois ne pas demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle car ensuite les cotisations d'assurance augmentent pour la commune et les administrés.

M. Martin (SMBO) abonde en ce sens en précisant que certains maires ne connaissent pas cette règle et demandent la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, ce qui implique des conséquences financières non négligeables.

Mme Couture-Philippon confirme l'existence de franchises qui sont modulées en fonction du nombre d'arrêtés déjà pris dans les cinq dernières années pour un même type d'aléa. Les franchises sont appliquées dès la première reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et augmentées dès la troisième. En revanche, des exonérations de modulation existent, notamment pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels, approuvé ou prescrit, pour le risque entraînant l'application de la modulation. C'est au devoir de chacun de dialoguer avec son assureur et notamment de la rubrique concernant les catastrophes naturelles.

M. Marin (SMBO) souhaite obtenir un éclaircissement sur la différence entre inondation et coulée de boue notamment au regard de GEMAPI.

Mme Couture-Philippon lui précise que ces deux catastrophes sont indiquées dans le même risque. Il n'y a donc pas de distinction possible à la simple lecture de l'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle. Seule la commune qui a rédigé le dossier de demande est en mesure de faire la différence.

3. Présentation de l'action du référent départemental inondation au cours de l'épisode d'inondation du printemps 2016

Au terme de l'exposé de Messieurs Jacquin et L'Haridon, les questions ou observations des membres de la commission ont porté principalement sur les points suivants :

M Martin (SMBO) précise que les crues de 1910 et de 2016, en terme de débit ne sont pas comparables.

M. L'Haridon indique que c'est le service des crues qui les informe et qui modélise sur des cartes les conséquences de la crue. D'où l'importance pour le RDI de vérifier l'adéquation entre la réalité et ce qui a été modélisé.

M Jacquin précise que certes l'estimation du débit de 1910 n'est pas comparable avec celui de 2016 car entre temps les lacs de rétention ont été créés. Cependant, pendant la même période l'urbanisation s'est aussi beaucoup développée.

Mme Herpin Poulenat (Union des Maires) fait part que dans sa commune, Vétheuil, les habitants sont habitués aux crues et ils savent gérer la montée des eaux.

M Jacquin lui précise que des communes comme Argenteuil ou Bezons sont moins habituées. De plus, les habitants vivent nombreux en logements collectifs et leurs déplacements ainsi que le relogement pendant plusieurs semaines pourrait poser des problèmes lors d'une crue plus importante.

Mme Herpin Poulenat (Union des Maires) indique par ailleurs qu'il faut tout de même encore améliorer la situation puisqu'elle a elle-même constaté lors de la crue du printemps que des personnels du SDIS sont venus sur le terrain avec du matériel roulant et n'ont même pas pris la peine de s'adresser aux habitants ou aux élus de la commune pour apprendre de leur expérience en matière de gestion locale des crues de la Seine.

Mme Couture-Philippon fait part du caractère atypique de cette crue de par la rapidité de la montée des eaux qui a surpris tout le monde y compris les experts.

M. Durel (VNF) précise qu'il faut désormais gérer également ces crues 2.0 puisque de la panique a été créée artificiellement lors de directs diffusés par les médias. De plus, les citoyens ne sont pas du tout préparés au risque et à ses conséquences. En effet, ses services ont été mobilisés sur des actions anormales lors de ce type de crise comme la recherche d'animaux oubliés par des propriétaires évacués ou récupérer des bateaux à la dérive car incorrectement amarrés.

Mme Herpin Poulenat (Union des Maires) souhaite savoir s'il existe dans le secteur de sa commune, Vétheuil, des cartes.

M. L'Haridon répond positivement.

M. Jacquin précise que les contacts des 31 communes impactées par des crues sont priorités en fonction des enjeux.

4. Information sur le projet de plan de prévention des risques naturels de type inondation pour le Croult et le Petit-Rosne

Au terme de l'exposé de M FERÉY, les questions ou observations des membres de la commission ont porté principalement sur les points suivants :

M. Chanal (SIAHVCP) tient tout d'abord à féliciter les agents de l'État pour cette démarche. Ses services restent à leur disposition pour mutualiser les connaissances et les études notamment concernant le tissu industriel. Il propose également le partage des cartes en leur possession qui pourraient être utilisées dans le futur PPRNI.

Il tient par ailleurs à rappeler que lors de l'épisode de crue du printemps 2016, leur secteur a été également touché. De plus, les populations n'ont plus la culture du risque puisque les rivières urbaines ont été canalisées, busées et les gens oublient leur présence. Il faut parfois des épisodes de crises pour s'en rappeler.

Il tient enfin à préciser que le travail de sensibilisation des populations par les communes est important. Il indique également que dans son secteur il a été testé des caméras qui filment les repères de crues car en cas de crise les agents n'ont pas toujours le temps et la disponibilité pour aller observer sur place les repères.

5. Questions diverses

M. L'Haridon expose le bilan des PPRN en cours dans le département du Val-d'Oise.

M Tourneret (CACP) souhaite savoir si c'est le pôle risques et bruit de la DDT 95 qui priorise les PPRN à venir.

M. L'Haridon lui répond que les PPRN sont priorités en fonction de ce qui est indiqué dans le schéma départemental des risques naturels notamment en raison des enjeux et de la nature des sols. Toutefois, les études sont effectuées par l'inspection générale des carrières et le CEREMA à hauteur d'une ou deux par an maximum ; ce qui a pour conséquence de limiter le nombre de PPRN approuvé.

La séance est levée à 17 heures 35.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER